

RISQUES INFOS

Bulletin de liaison de l'Association d'information pour la prévention des risques majeurs.
Préfecture de l'Isère, Place de Verdun, 38000 Grenoble.

POURQUOI L'ASSOCIATION ?

« Si on savait au moins ce qu'on fabrique dans cette usine, je pourrais peut-être m'intéresser à ce que je dois faire, si jamais un accident arrive. On ne sait même pas ce que les autorités ont prévu pour nous.

Il paraît qu'il faut s'enfermer chez soi : moi, on peut me dire ce qu'on voudra, je prends ma voiture et je pars. Avant, je passe à l'école prendre mes enfants ».

Réponse classique d'une mère de famille interrogée, au pied levé dans la rue, sur le comportement qu'elle adopterait dans le cadre d'une catastrophe industrielle.

Des mots d'apparence banale et cependant parfaitement révélateurs de l'incurie dont ont fait preuve pendant longtemps les gestionnaires de la société industrielle.

Depuis peu de temps néanmoins, à la terrible faveur d'accidents majeurs et devant la montée de l'hostilité de l'opinion publique qui a dénoncé l'état d'ignorance dans lequel on l'a maintenue très longtemps, s'est imposée la nécessité de mener une politique d'information auprès des citoyens.

Ce fut le cas notamment dans le cadre de l'opération d'Isère Département Pilote initiée par Alain Carignon, diligentée par Haroun Tazieff et mise en chantier par Alain Le Saux, coordonnateur.

Une commission d'information, dans laquelle se sont engouffrés des volontaires, venus de tous les horizons, pour faire avancer les choses, a donc travaillé sur le sujet avec la détermination de présenter un projet qui, inexorablement, devait aboutir à la création d'une structure l'Association d'information pour la prévention des risques majeurs, née le 16 janvier 1988.

Mission : sensibiliser cette mère de famille et les siens à l'environnement

dans lequel elle évolue et les risques qu'elle encourt, l'informer des moyens mis en oeuvre, d'une part, par les industriels, eux-mêmes, pour prévenir les accidents dans leurs établissements, d'autre part, par les pouvoirs publics pour si possible prévoir et limiter les effets d'une catastrophe, quelle que soit son origine, naturelle et technologique.

Mais, adopter le comportement ou avoir le réflexe adapté à une situation de crise relève d'une éducation et d'une formation des individus qui s'inscrivent dans le long terme. En effet, pour reprendre notre exemple, il est essentiel d'éviter toute panique et de prévenir des réactions er-

ratiques face au danger. Pour y parvenir il convient d'instaurer une collaboration entre tous les partenaires qui devront réfléchir en commun et définir une politique concertée pour gagner la confiance des populations.

Dans cette optique de travail, l'association d'information pour la prévention des risques majeurs a d'ores et déjà pris contact avec l'éducation nationale, la défense nationale, le milieu médical et les entreprises, terrains privilégiés, pour mener des actions qui atteindront le plus grand nombre.

La Présidente
Noële ROY

Le Conseil d'Administration de l'association comprend 21 membres élus pour 3 ans et reconductibles par tiers. Siègent au conseil :

3 Membres de Droit :

- . M.le Préfet de l'Isère
- . M. le Président du Conseil Général
- . M. le Président de l'Associations des Maires

2 Membres des administrations désignés par le Préfet :

- . M. Mansot (DRIR)
- . M. Schmitt (Protection Civile)

2 Maires :

- . M. Couetoux (maire de Pont-de-Claix)
- . M. Segart (maire de Seyssins)

2 Représentants de l'Université et de la Recherche :

- . M. Obled (Formation - INPG)
- . M. Perrier (Université)

5 Représentants des Industriels :

- . M. de Choudens (CEA-CENG)
- . M. Tempe (Atochem)
- . M. Lombard (Transports Coing)
- . M. Henry (Chambre du Commerce et de l'Industrie)
- . M. Schmitt (EDF)

4 Représentants des Associations et Organisations Syndicales :

- . Mme Ragache (UFC - Que Choisir ?)
- . M. Zanor (FRAPNA)
- . M. Jonot (CED)
- . M. Panza (CFDT) décédé, remplacé par Mme Monnet

3 Personnes qualifiées

- . Mme Roy (journaliste)
- . M. Tazieff
- . M. Vrousos (médecin)

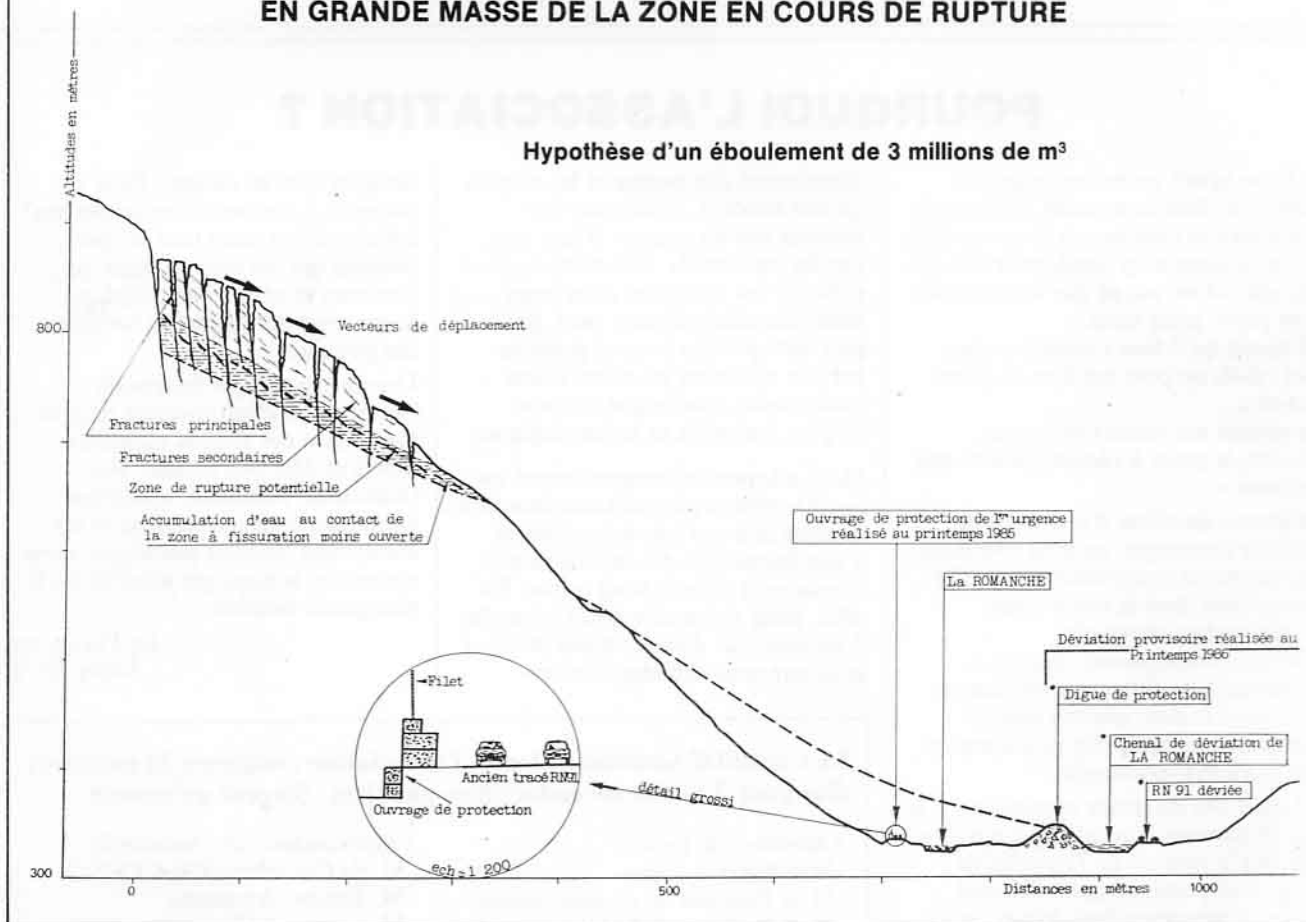
Lors de sa première réunion, le Conseil d'Administration a élu un bureau composé de :

- . Présidente : Mme Noële ROY
- . Vices Présidents : Mr de Choudens et Mr Perrier
- . Trésorier : Mr Geyer
- . Secrétaire : Mr Panza décédé, remplacé par Mme Monnet
- . Membres : Mme Ragache et Mr Schmitt

RUINES DE SECHILLENNE

PROFIL EN TRAVERS TYPE DE L'ÉBOULEMENT EN GRANDE MASSE DE LA ZONE EN COURS DE RUPTURE

Hypothèse d'un éboulement de 3 millions de m³



Les mouvements de terrain (glissements, effondrements, chutes de blocs, laves torrentielles) sont, avec les inondations, les risques majeurs d'origine naturelle les plus fréquents en France.

Le département de l'Isère avec son relief tourmenté est le siège de nombreux glissements de terrain. Parmi eux, celui du lieu dit les Ruines de Séchillienne est particulièrement préoccupant car il menace d'obstruction la vallée de la Romanche coupant l'unique voie d'accès vers la vallée de l'Eau d'Olle, la ville de Bourg d'Oisans, les stations de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes et la vallée du Vénéon. Le trafic sur la RN 91,

puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est en moyenne de 8000 véhicules/jour avec des pointes supérieures à 20 000 véhicules/jour lors des grandes migrations hivernales.

L'enjeu économique pour le département est d'importance.

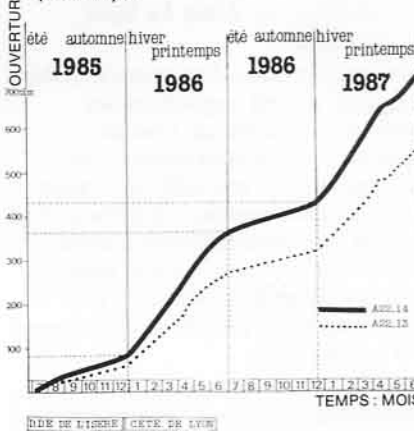
Le site des ruines de Séchillienne a depuis longtemps attiré l'attention des géologues car il constituait une curiosité géologique. A partir de 1980, c'est l'attention des autorités qui fut attirée par la chute de quelques blocs atteignant la chaussée. Une visite du site décida de la construction d'une digue de matériaux meubles d'environ 3 mètres de hauteur en bordure de route et de l'exécution d'une fosse de réception à la base de la digue.

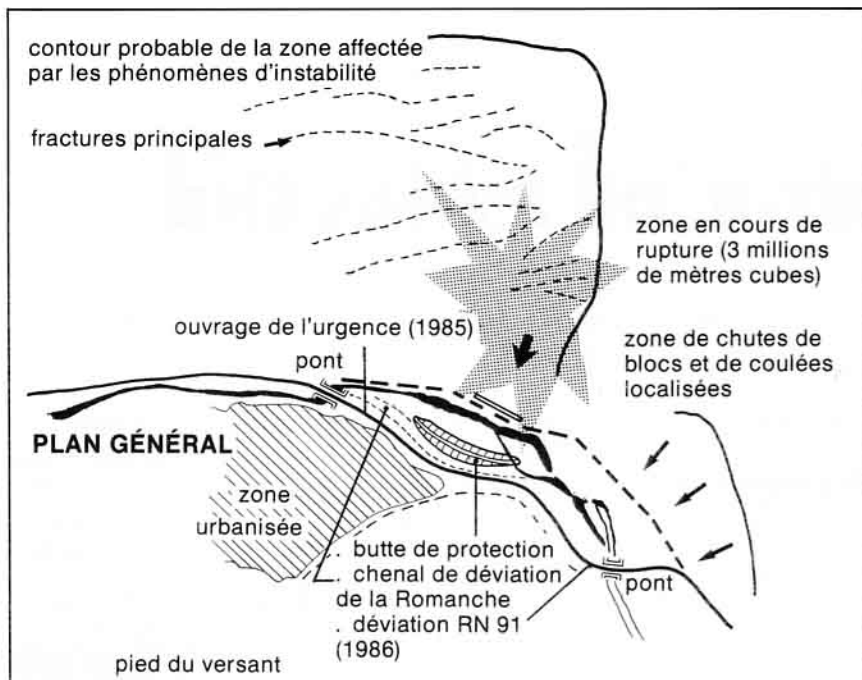
Les visites de spécialistes se succédèrent et au cours de l'hiver 1985, qui

ÉVOLUTION DES MESURES SUR LA FRACTURE SOMMITALE

zone en cours de rupture

noter l'augmentation importante des vitesses pendant les périodes hiver printemps





ÉVOLUTION DES MESURES SUR LA FRACTURE BORDIÈRE OUEST



fut particulièrement rigoureux, le phénomène d'instabilité du versant s'accéléra, au point de justifier une surveillance continue qui permit une réelle prise de conscience de l'importance du phénomène. Les protections réalisées en 1980 s'avérèrent vite insuffisantes, les chutes de blocs s'intensifiaient et débordaient très largement la zone de protection. Dès le mois de juin 1985, la décision fut prise de procéder à des travaux de déviation de la RN 91 et d'aménagement d'un nouveau lit pour la Romanche : de curiosité géologique le phénomène était passé au stade de risque majeur avéré. Il ne s'agissait plus d'envisager la chute de gros blocs (entre janvier 85 et mai 85 des blocs allant jusqu'à 7 tonnes ont dévalé la pente) mais la rupture en masse du versant avec la chute de plusieurs millions de mètres cube de matériaux susceptibles de bloquer

toute la vallée et de créer un barrage naturel de la Romanche (nous relate-ront à ce propos, dans notre prochain numéro, la catastrophe de 1298 qui s'est produite dans des conditions analogues). D'importants travaux furent donc réalisés en 1985 et 1986 pour un montant de 26 millions de francs. Parallèlement, le site fut mis sous observation constante : extensiomètres, inclinomètres, fissuromètres... furent installés par le CETE⁽¹⁾ de Lyon et l'IRIGM⁽²⁾ de Grenoble sous la conduite de Louis Rochet et Pierre Antoine. L'ensemble des mesures étant enregistré et transmis aux différents laboratoires chargés du suivi du phénomène. Depuis 2 ans, l'Etat et le Conseil Général de l'Isère ont assuré un financement de 2,1 millions de francs afin que les études indispensables soient menées. Toutes les dispositions prises doivent permettre aux spécialistes une bonne compréhension du mécanisme de rupture du massif qui est très complexe. Il leur faudra, sur la base des observations tant mécaniques que climatiques, vérifier et préciser les différentes hypothèses avancées actuellement tant au niveau du mécanisme de rupture qu'à celui des conséquences possibles selon qu'il peut s'agir de 2, 3, 5 voire 10 millions ou plus de m³ de matériaux obturant la vallée.

De leurs conclusions, dépendent, en effet, l'importance des moyens à mettre en oeuvre à court moyen et long terme. Faut-il envisager un autre tracé pour la RN 91 ? Le percement d'un tunnel sous le massif de Belledonne devient-il une nécessité ? Quelles sont les conséquences d'un barrage de la

Romanche ? Un barrage naturel résisterait-il à la poussée des eaux et pendant combien de temps ? Faut-il prévoir un plan de secours particulier pour l'amont et l'aval du glissement ? Les questions sont multiples et les réponses variées selon les scénarios pris en référence.

Mais au-delà de l'hypothétique, de sérieux problèmes se posent aux habitants de l'Île Falcon sur la commune de St-Barthélémy-de-Séchilienne. Le risque étant avéré, la catastrophe considérée comme inévitable mais prévisible, il leur faut quitter les lieux, pour aller où et dans quelles conditions ? Tel sera le sujet de notre dossier du mois prochain.

Alain LE SAUX



Eboulement des ruines de Séchilienne constaté à l'arrière de l'ouvrage de protection provisoire entre le 20 décembre 1986 et le 8 octobre 1987. L'état du remplissage de la fosse illustre la recrudescence des chutes de blocs accompagnée de franchissements de plus en plus fréquents.

⁽¹⁾ CETE : Centre d'Étude Technique de l'Équipement.

⁽²⁾ IRIGM : Institut de Recherche en Ingénierie Géologie et Mécanique.

NOTE AUX LECTEURS

Le bulletin de liaison de l'Association d'Information pour la prévention des risques majeurs est votre tribune. Vous vous posez des questions, vous souhaitez faire partager votre point de vue, n'hésitez pas, écrivez-nous.

QU'EN EST-IL DU PYRALÈNE

Le projet de création d'une unité de décontamination du pyralène contenu dans les appareils électriques (transformateurs, condensateurs) a suscité quelque émoi dans le département. De Grenoble à la Mûre en passant par Vinay, tous les projets se sont heurtés à un refus de la population sous la conduite de différentes associations de défense et de protection de l'environnement ou d'associations d'habitants.

Le pyralène est le nom commercial d'un mélange de PCB (polychlorobiphényles) et de trichlorobenzène.

En toute logique, c'est donc des PCB qu'il convient de parler et non de pyralène.

La stabilité chimique et physique des PCB a apporté un progrès considérable dans la technologie des appareils électriques au regard des risques d'incendie (on estime que l'utilisation des PCB réduit ce risque de 300 fois par rapport aux huiles minérales autrefois utilisées).

Mais chaque médaille a son revers et la grande stabilité des molécules de PCB leur permet de s'accumuler dans les chaînes biologiques. Présents dans les sols, les eaux souterraines, dans la chair de certains poissons, leur accumulation est à l'origine d'une pollution importante dont le niveau est considéré comme critique sur l'ensemble de la planète (on évalue à 230 000 tonnes la quantité de PCB dans les océans).

Les teneurs en PCB dans

l'environnement sont aujourd'hui comparables à celle du DDT ou d'autres pesticides.

Cette *pollution froide*, à l'origine des décisions prises par les pays de la Communauté Économique Européenne interdisant la commercialisation des PCB au profit de produits de substitution, est totalement ignorée du public fort impressionné par la médiatisation de plusieurs incendies de transformateurs au pyralène qui engendrent une *pollution chaude* par la formation de substances toxiques : dioxines et furannes.

De cette médiatisation est née une association d'idée entre pyralène et dioxine, molécule connue dans le monde entier à la suite de l'accident de Seveso en juillet 1976.

A cette époque, de grandes incertitudes pesaient sur la santé des populations vivant à proximité de l'usine ICMESA du groupe Hoffman Laroche. Combien de cancers apparaîtront à l'avenir ?

Combien de malformations congénitales chez les nouveaux nés ?

12 ans après cet accident, le suivi médical de plus de 10 000 personnes apporte une réponse claire : pas d'augmentation du nombre des cancers, pas d'augmentation du nombre de malformations congénitales.

A la suite des études réalisées depuis Seveso (plus d'un milliard de dollars consacrés à la recherche), l'Académie des Sciences a publié un avis « innocentant » la dioxine.

Ces études ont en effet confirmé une forte, voire très forte, toxicité de la dioxine chez certains animaux (rats, singes, cochon) qui n'est pas reproductible chez l'homme pour une raison bien simple : la capacité de fixation de la dioxine par l'organisme humain est très faible alors qu'elle est très forte chez l'animal.

Il convient donc de resituer convenablement le problème des incendies des transformateurs au pyralène dont le véritable risque, bien connu des sapeurs-pompiers, est le dégagement de monoxyde de carbo-

ne et d'acide chlorydrique dont l'inhalation peut être mortelle, et que cesse le syndrome pyralène = dioxine.

Au delà de cette peur irrationnelle, il faut éliminer les PCB afin de stopper, faute de pouvoir la réduire, la pollution froide. Pour ce faire une seule solution existe à l'heure actuelle, détruire le PCB à très haute température dans la seule usine française agréée pour cela et qui se trouve à Saint Vulbas dans l'Ain.

Il faut donc collecter les PCB et les transporter jusqu'au site de traitement. Si la collecte de 90 % des PCB contenus dans les transformateurs et les condensateurs ne pose pas de problème puisqu'elle se fait par simple vidange des appareils, il en va tout autrement des 10 % restant bloqués dans les anfractuosités ou collés sur les parois.

C'est dans le but de collecter ces résidus qu'un centre de « décontamination » des appareils électriques doit être implanté dans le département. Une telle installation, si elle est conçue selon les règles édictées par le ministère de l'environnement ne présente *absolument aucun risque*, pas de pollution, pas d'odeurs... Et pourtant, toutes les tentatives d'implantations proposées ont échouées certainement faute d'information et de concertation.

Alain LE SAUX

Toutes les personnes désireuses d'informations complémentaires sur le pyralène peuvent se procurer la brochure : Conduite à tenir en cas d'accident concernant le pyralène dans les installations électriques en écrivant au :

Ministère de l'Intérieur
Direction de la Sécurité Civile
1, place Beauveau
75008 Paris.
ou à :
Électricité de France
Service Prévention et Sécurité
22 - 30 avenue Wagram
75008 Paris.

Réalisation et édition : SAP, 7 chemin de Gordes, 38100 Grenoble, Tél : 76.43.28.64.